

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, CHARLES Olivier, CLEC'H Vincent, COLLET Philippe (*suppléant*), CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, CORREZE Patricia, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, IZEM Zora (*suppléante*), JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE BRIS Hervé (*suppléant*), LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LEYOUR Pascal, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, NABUCET Yves (*suppléant*), NICLOUX Marie-Christine, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, PRIGENT Jean-Paul, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

NOGÉ Bruno à ÉCHEVEST Yannick ; QUÉRÉ Yann à HENRY Joël.

Conseillers d'agglomération - absents

LARVOR Yannick ; LE GRAËT Anthony ; MARCHAND Cinderella ; TANGUY Béatrice.

Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants

Présents	79
Procurations	02
Votants	81
Absents	04

DEL2026-04-112**ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu la délibération DEL2026-04-103 du 14 avril 2026 définissant les modalités de dépôts de liste ;

Considérant qu'il peut être présenté des listes comportant un nombre de candidats inférieur au nombre de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT ;

Considérant la liste déposée et composée des titulaires suivants : PRIGENT Christian, BILLAUX Béatrice, BRICAGE Henry, JOBIC Cyril, BONNEAU Pascal, et des suppléants suivants : SANZ Myriam, LOUIS Guillaume, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, BOUILLENNEC Rachel ;

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement ;

Élections des titulaires

Nombre de votants : 81

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrage blancs : 0

Nombre de suffrage exprimés : 81

	Liste 1
Nombre de voix	81

Élections des suppléants

Nombre de votants : 81

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrage blancs : 0

Nombre de suffrage exprimés : 81

	Liste 1
Nombre de voix	81

Sont élus pour la totalité des procédures de mise en œuvre, pendant la durée du mandat :

Membres Titulaires

- PRIGENT Christian
- BILLAUX Béatrice
- BRICAGE Henry
- JOBIC Cyril
- BONNEAU Pascal

Membres suppléants

- SANZ Myriam
- LOUIS Guillaume
- LE COUSTER Éric
- LE FOLL Marie-Françoise
- BOUILLENNEC Rachel

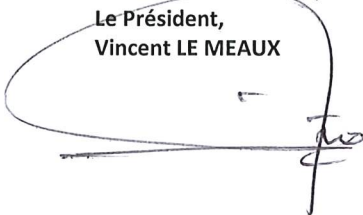
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Nomme les élus ci-dessus comme membres titulaires ou suppléants de la commission d'appel d'offres ;
- Décide que les membres de la commission d'appel d'offres sont membres de droit de la commission MAPA compétente pour les marchés passés en procédure adaptée ;
- Autorise le Président à définir les règles de fonctionnement de ces commissions en instaurant un règlement intérieur.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Yannick ÉCHEVEST